

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FYTOSAVE GARDEN**

de la société **FYTOFEND S.A.**
enregistrée sous le n° 2021-1090

La modification des informations déclarées (notification d'un changement dans l'adresse d'une source de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	FYTOSAVE GARDEN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FYTOFEND S.A. Rue Georges Legrand 6 5032 ISNES BELGIQUE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	12,5 g/L - COS-OGA
Et	dont l'origine faisant l'objet de la modification, est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	717-2016.01
Numéro d'AMM	2170932
Fonction	Stimulation des défenses naturelles
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **08 AVR. 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

